Bataille d'Heuleu, près de Lobbes (Belgique) 23 août 1914

Introduction

Pierre, un soldat du 57° R.l. à Lobbes, le 23.08.14

Introduction: Un heureux retour!

Depuis vingt ans, nous avons cherché vainement à remettre la main sur un manuscrit qui nous fut bien utile pour rédiger « Sambre Rouge ». Un texte de base manuscrit d'un soldat français, seulement identifié par son prénom « Pierre » qui nous avait fait découvrir le cheminement de la 7^e compagnie du 57^{ème} R.I. dans son approche du champ de bataille d'Heuleu. Ce texte fourmillait de détails rapportés par d'autres témoins de cette terrible journée. Nous avions reçu ce précieux souvenir de notre regretté Georges Conreur le 17.07.89. Dès le mois d'octobre 89, les huit pages avaient disparu. Nous pensions les retrouver rapidement. Mais c'est seulement vingt ans plus tard que nous avons redécouvert le texte soigneusement serré dans une farde de documents historiques de l'abbaye de Lobbes. Erreur de classement ou glissement malencontreux... Nous oublierons la cause mais, nous nous empressons de livrer ce témoignage émouvant à nos lecteurs.

Que dire de cet auteur anonyme?

Il écrit bien. Son récit est agréable à suivre et le lecteur progresse dans les champs et les bois de la rive droite de la Sambre. Pierre a survécu à la guerre après de nombreux combats qui ont succédé pendant quatre ans à la bataille d'Heuleu. On apprend que dans ces moments dramatiques, ce soldat français rallie des camarades. Serait-il caporal ? Ou même sergent ?

Pierre connaît bien la vie rurale et utilise des termes agricoles comme : betteraves, luzernes, meules,...

L'histoire de « Pierre » est à mettre en parallèle au récit du colonel Couraud

Le récit de Pierre

Bataille d'Heuleu, près de Lobbes

Le 22 août, vers 16 heures, venant de Cousolre (Nord de la France), nous franchissons la frontière belge et allions cantonner sous une ferme non loin de là à proximité du premier village belge. Des uhlans avaient été signalés dans les environs : aussi, étions-nous en cantonnement d'alerte, la compagnie (75) toute entière dans le bas d'une grange.

Vers 22 heures, des ordres arrivent, vite sac au dos et en route. Nous avons ainsi marché une bonne partie de la nuit; nous ne savions où nous allions, mais les esprits étaient tendus vers la même pensée : on sentait qu'il allait se passer quelque chose.

Nous arrivons à un village endormi, Montignies (je crois); nous y pénétrons; des troupes y sont repassées et attendent des ordres dans un silence impressionnant. Les ordres nous arrivent, les faisceaux sont formés le long des trottoirs, nous dormons, les uns dans les greniers, les autres sur les trottoirs eux mêmes.

A la pointe du jour, nous reprenons notre marche en avant. Des hussards nous dépassent et vont battre le terrain en avant de l'infanterie. Peu après nous nous engageons à travers les champs, une grande plaine surgit devant nous et à l'horizon sur main droite, un bois traversé par la route de Thuin (je crois). Nous nous dirigeons vers ce bois et nous y restons en position d'attente de 7 heures à 13 heures.

La pluie qui s'était mise à tomber, cessa bientôt ce qui nous permit de prendre encore quelques instants de repos avant d'aller faire le coup de feu. Pendant ce temps, sur la route toute proche, cavaliers et cyclistes ne cessaient d'arriver au quartier général et d'en repartir avec des ordres ; et les cris, les appels, les ordres qui se succédaient sans cesse, cette animation inaccoutumée, tout nous faisait pressentir que quelque chose se tramait et que nous allions « entrer en danse ».Britou et moi (Pierre) étions assis l'un à côté de l'autre et, après la lecture en commun du premier numéro du « Bulletin des Armées » qui nous était parvenu, nous causions tranquillement de cette terrible guerre, des puissances engagées, de l'issue probable.

Tout à coup, des commandements retentissent, quelques instant après, nous étions à la lisière du bois, en lignes de sections par quatre ; je parle de notre compagnie, la 7ème; les autres compagnies du bataillon nous encadrent et nous nous engageons dans des champs de betteraves et de luzerne; nous avançons lentement ; en nous arrêtant tout les trois cent mètres. Sur la route parallèlement à notre marche, une longue colonne d'artillerie avance également.

Soudain un ronflement nous fait lever la tête; là haut dans les nues, un point noir vient d'apparaître qui grossit à vue d'œil; peu après on a reconnu un avion ennemi; quelques coups de feu partent, et l'appareil tangue et vient s'abattre dans un champ voisin.

Ce simple fait a suffi à retremper les cœurs et c'est d'un pas d'alerte et le cœur contrit que l'on reprend la marche en avant. Mais loin un bruit sourd se fait entendre; c'est le canon ennemi qui attaque nos positions. Nous avançons toujours, le bruit s'amplifie et devient plus distinct.

Un bois est là, devant nous qui nous permet de nous cacher aux jumelles allemandes. Nous adoptons la formation de ligne de demi sections par deux et nous marchons sous bois. Déjà les arbres s'espacent et la teinte plus claire du fond nous dit que nous approchons de la lisière et de la mitraille; les précautions redoublent. Les branches craquent et, brisées viennent s'abattre à nos pieds, nous prenons sous la mitraille qui inonde cette lisière, la formation serrée.

Devant nous à travers les arbres, nos yeux nous montrent une grande étendue moissonnée à l'horizon, un autre bois au dessus, des masses de fumée blanche, parsemées dans le ciel indiquent le lieu d'éclatement des obus allemands.

Quelques instants de repos et la première demi section part au pas gymnastique, va se placer derrière une petite meule; les autres demi sections suivent et, par bonds successifs à l'abri des petites meules qui parsèment la plaine, nous gagnons la lisière du bois opposé. Les obus qui éclatent au dessus de nos têtes, loin de nous, impressionnent, nous rappellent les feux d'artifices du 14 juillet aussi nous rions des obus, ils éclatent trop haut et ne peuvent nous atteindre.

Et cependant, ces engins qui nous paraissent inoffensifs sèment la mort ; un hussard tué, deux autres blessés, des chevaux également atteints en font foi. C'était notre première rencontre avec la mort. Néanmoins, il fallait avancer ; nous pénétrons, en colonne par un, dans un deuxième bois, nous en sortons, nous traversons prés, jardins ; partout maisons abandonnées. Le bétail, dans les champs mêle ses plaintes au bruit du canon et rend le spectacle encore plus terrifiant. Un dernier bois traversé et nous voilà arrêtés qu'y a-t-il ? nous attendons et essayons de nous distraire.

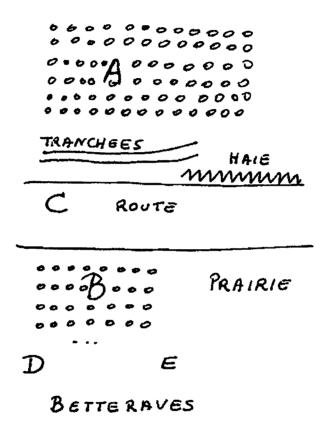
Des camarades empruntent les mêmes sentiers que nous ; reviennent en sens inverse ; quelques uns sont blessés, ils reviennent du feu et se replient. Clac! clac! des sifflements au-dessus de nos têtes que nous baissons instantanément ; ce sont des balles qui passent, nous continuons à plaisanter. Un commandement du capitaine et nous entrons en ligne.

Maintenant, les balles pleuvent, nous ne sommes plus qu'à quelques centaines de mètres de l'ennemi. Nous sortons du bois et traversons au pas gymnastique une prairie, une haie, une autre prairie au bout de laquelle est un chemin bordé par une haie; nous gagnons cette haie sous une pluie de balles; cependant, personne n'est atteint. L'ennemi est à deux cents mètres; le commandant donne l'ordre de charger à la baïonnette; deux autres compagnies, la 6ème et la 5ème viennent à notre hauteur.

Notre capitaine (Costans), le sourire aux lèvres et la pipe à la bouche, commande baïonnette au canon. Mais un éclair a traversé son esprit, au lieu de prendre l'ennemi de face, nous allons à la faveur d'un bois sur notre gauche, le prendre de flanc. Nous avons compris notre chef, nous portons la baïonnette haute, mais à peine faisons nous les premiers pas que des coups de feu crépitent.

Alors aux cris répétés de « en avant » nous essayons de pénétrer dans le bois A; impossible de pénétrer dans ce bois, la lisière en bordure de la route en est défendue par des tranchées ennemies. Nous sommes en quelque sorte embouteillés et de nombreux camarades tombent victimes, mais on s'est vite ressaisi; on abandonne la baïonnette et l'on se sert du fusil. Il faut faire vite; en ce moment Britou se trouve, m'a t'on raconté, aux côtés du capitaine (Constans); quant à moi j'étais plus à droite et essayais de rallier de nombreux camarades et de les reprendre en main. C'est pendant ce temps que Britou et le capitaine sont tombés! Britou est tombé une première fois, il

s'est relevé, a eu le courage de mettre encore en joue et est tombé presque sur le capitaine, m'a t-on dit. C'est donc en C que Britou est tombé de mort glorieuse.



L'ennemi était en force ; il n'y avait, à cette partie du champ de bataille que la 7^{ème}, la 5^{ème} beaucoup plus à droite et la 6^{ème} en arrière. Nous nous replions dans le bois **B** et essayons de maintenir l'ennemi ; là encore de nouvelles pertes. Mais il nous fallait abandonner cette position si nous voulions pas être tournés par la gauche, nous revenons en arrière en **D**, là, nous trouvons notre colonel, notre commandant et le drapeau.

Tout à coup, sur la gauche, débouche une troupe, qui s'avance en colonne par quatre, dans la prairie, en criant: amis! amis! et qui agitait un drapeau anglais, croyant avoir à faire à nos amis, les anglais, nous ne faisons pas le feu et nous nous préparons à les recevoir à bras ouverts. Soudain arrivés à une centaine de mètres de nous, ceux qui étaient en premier rang commencent le feu.

Un instant a suffi pour nous ressaisir, dans un éclair, nous avions compris que nos ennemis profitant du crépuscule et de la confusion d'uniformes toujours possible, avaient pris leurs casques à la main, et s'avançait, en soi disant ainsi pour ne pas éveiller notre défiance. Nous étions pris dans un guet-apens ; la retraite s'impose, mais avec l'ennemi qui nous talonnait de si près la panique s'en suivit ...

C'est là que nous avons perdu la moitié de notre effectif; nous marchions dans les betteraves, ce qui retardait notre marche, les morts et les blessés jonchaient le sol. Grâce au sang froid du lieutenant Joubi, qui mit sa mitrailleuse et faucha les rangs ennemis, nous pûmes à peu près la moitié de notre effectif, sans cela nous y restions tous et notre drapeau était pris.

Et, cependant tout ce temps, notre artillerie ne pouvait nous venir en aide, si elle se mettait en batterie, elle tirait sur nous. Aussitôt qu'elle le put, elle commence son feu, ce qui nous permit de nous retirer en ordre.

Telle fut cette journée du 23 août qui vit notre baptême du feu et qui du premier coup nous coûta la moitié de notre effectif.

Pour terminer ce récit il resterait à décrire ce spectacle inoubliable : colonnes d'infanteries et d'artilleries cheminant sur la route de Beaumont, appels des camarades à des nombreux absents qui ne pouvaient répondre, spectacle rendu encore plus impressionnant la nuit maintenant venu.

Et ce ne fut qu'une journée combien de semblables dans nos annales, mais plus glorieuses, plus positives.

Les camarades, tombés morts, nous avaient montré le chemin de l'honneur et de la gloire; ces deux vertus les entourent comme d'un linceul, ce sont elles qui font les peuples grands et immortels.

La refonte des cloches de l'église Saint-Ursmer à Lobbes en 1751

Des actes notariés passés devant le notaire Pierre François André attestent cet événement d'histoire locale. Nous reproduisons des documents datés du 3 mai, 7 mai 1751, 5 et 7 novembre 1751.

Les actes notariés

3 mai 1751 : Constitution passée par la communauté de Lobbes sur les personnes les Sieurs Jacques Stilmant et Gilles Lenard, Bourgmestres dudit lieu¹.

Avec la permission du R(evera)nd Pasteur.

Cejourd'huy 3e may 1751 p(ar) d(eva)nt moy le nottaire sousigné admis imm(atricu)lé p(rese)nts les t(émoi)ns icy en bas nommé personnelle(me)nt comparurent les bourgeois de ce village de Lobbes convoque cejourdhuy apres les vespres au portail de l'église paroissiale de Lobbes par billet d'affiches, lesquels ont déclaré de commettre et constituer de nouveau les S(ieu)rs Jacques Stilmant et Gille Lenard Bourgmestres regent de la co(mun)auté de ce lieu, a effet de convenir et marchander pour faire racommoder les deux cloches cassées a plus juste prix que faire se pourat reiterant de nouveau le reces dernier passes aux Pâques avec telles et bonnes conditions qu'ils trouveront convenir sans les faire passer au rabais pour les inconveniants qui en pouroint resulter avec promesse d'avoir agreable ferme et stable tout ce que lesdits S(ieu)rs Bourgm(es)tres auront fait et géré en ce regard. Et comme en plus ample forme constituant tous porteur de cette ou de sa copie authentiq(ue) pour le faire réaliser p(ar) d(eva)nt tous juges compettant. Ainsy fait et passe au portail de l'église paroissiale de Lobbes y p(rese)nt c(omm)e t(emoi)ns requis et appelles Marie Joseph Houzes de Thuin et Felix Gonard de Silenrieux

> Marie Houzes Et moy P.F. ANDRE Notaire admis immatriculé au premis requis

Felix Gonard

¹ Archives de l'Etat à Mons, Fonds notariat. Notaire Pierre François de Lobbes, n°16, actes n°100

7 mai 1751, Convention faite entre la communauté de Lobbes et Félix Gonard, fondeur de cloches²

Cejourd'huy sept may 1751 p(ar) d(eva)nt moy le nottaire sousigné admis imm(atricu)lé et en p(resa)nce des temoins icy en bas denommé personnellement comparurent les sieurs Jacques Stilmant et Gilles Lenard Bourgm(es)tres regents de la communauté de Lobbes sufficemment constitué au ... d'icelle par ensuite du reces passé aux plaids généraux dernier et reitere par acte passé p(ar) d(eva)nt moi ledit nottaire le trois de ce mois au portail de l'Eglise paroissiale de ce lieu apres les vespres. D'une part, et le s(ieu)r Felix Gonard fondeur des cloches d'autre, lesquels d(it)s p(remie)rs comparants en qualité ditte au moyen et parmy la somme de cent et soixante Ecus argent courant qu'ils promettent faire compter audit secont comparant en trois termines pour fondre deux cloches cassée scavoir la deuzième et troizieme pendues au clocher de la paroisse de ce lieu aux condition suivantes.

Scavoir que ledit Gonard au moyen de la somme ditte devrat dependre et mettres hors du clocher les dittes deux cloches et les jetter dans le cimettiere le tous a ses fraix.

2° que ce dernier devrat aussy livrer a ses fraix tout ce qui serat necessaire pour fondre lesdites cloches meme aussy payer ceux qui l'assisteront. Excepté que s'il a besoin de quelques boulies, la communauté les luy livrerat sur les bois de la com(m)unauté comme aussy des autres perches.

3° qu'il serat aussi tenu de relivrer lesdites cloche bonnes et d'accord avec la grosse cloche scavoir la 2eme avec la 1re et la 3eme avec la 2eme tellement qu'elles soient concordante avec la premiere au dire des experts qui en seront requis et s'il s'y trouvoit du deffaut tant au sujet des dittes cloches que de l'accord il devrat les refondres a ses fraix sans qu'il puisse prétendre aucun interest jusqu'a ce qu'il les aie relivré au con(ten)tem(en)t de la com(mun)auté.

Qu'il serat aussi obligé de remettre les dittes deux cloches a leurs places au clocher de cette paroisse même payer les charpentiers et tous autres qui pouroint l'assister comme aussi livrer tous outils et instrument a ce nécessaire.

² Archives de l'Etat à Mons, Fonds notariat n°16. Notaire Pierre François de Lobbes, acte n°99

Comme aussy ledit Gonard parmy laditte somme sera tenu livrer cent livres ou plus de bronze pour suppleer a la diminution du mettail qui serat a sa charge et devrat relivrer les dittes cloches fondues au meme poids quels peseoint avant les refondre. De plus s'il se trouvoit que les dittes cloches seroint diminuees de poid il serat tenu d'en payer la diminution a la com(mun)auté et si elles se trouvoint augmentees la com(mun)auté luy en ferat raison de deux escalins d'espogne la livre.

Que les dittes deux cloches venoint a manquer avant un an du jour qu'il les aurat relivré ledit Gonard promet les racommoder aussy a ses fraix et serat obligé de les refondre s'il est jugé necessaire le tout a ses depens sans qu'il puissent pretendre aucun interest.

Pour assurance de quoy ne recevra sa premiere termine dits cent soixante cinq écus que lorsqu'il les aurat relivré sur le clocher. La deuzieme aux Paques prochaines et la troizieme au premier d'octobre dix sept cent sinquenat deux.

Et pour assurance de maintenir le p(rése)nt marché et de n'y allencontre directem(en)t n'y indirectement les p(remie)rs nommé en qualité ditte ont obligé les biens communaux et ledit second comparant sa personne et bien en général pour y avoir recours par le non défaillant ou non contrevenant par les voies les plus p(rivi)légiées scavoir au bien meuble par comand de tiers jours et au reel par ajour a quinzaine ... prileges en tout tems le tout co(mm)e pour denier le prince et gabelles et pour le prmimis renouveller et realizer p(ar) d(evan)t tous juges compettans les comparans ont commis et constitué tous porteur de cette ou de sa copie authentiq(ue) et chacue d'eux en ainsy fait et passe a Lobbes en la maison du S(ieu)r Gilles Lenard y p(rese)nts co(mm)e t(emoi)ns requis et appellé les S(ieu)rs Guillaume Franc et François Gonard.

J. Stilmant Bourmestre Gilles Lenard Bourgmestre Felix Gonard François Gonard

Et moi P.F. André Nottaire admis immatriculé eu premis requis

5 novembre 1751, Déclaration passée par Pierre Douillet, maître fondeur Grigniart³

Cejourdhui 5e novembre 1751 p(ar) d(eva)nt moy le nottaire sousigné admis im(ma)t(ricul)é p(rese)nts les t(emoi)ns icy enbas nommé personnellement comparu Pierre Douillet maître fondeur du fourneau de Grignart lequel aiant a la requisition des S(ieu)rs Gilles Lenard et Jacques Stilmant Bourgm(est)res regents de Lobbes, pesez le deuzieme et troizieme cloche nouvellement fondue par le S(ieu)r Félix Ganard partenantes a la communauté dudit Lobbes nous a dit et declaré la deuzieme peser trois milles huit cent septante deux livres demye et la troizieme deux mils deux cent septante huit livres y compris le battan et mouffle de la dite cloche au poids de la romaine de la forge dudit Grignart ce qu'il a affirmé par serment pretté ens mains de moy ledit nottaire offrant le ratifier toutes et quantes fois il en serat requis.

Ainsi fait et passé et pesé en le cimetierre de Lobbes y p(rese)nts c(omm)e t(emoi)ns a ce requis et spéciallement appelle les S(ieu)rs Nicolas Potty et Joseph Mary le jeu(ne).

Pierre Douillet Nicolas Potit Joseph Mary Et moy P.F. André Nottaire admis immatricule au premis requis

Etant les cloches se trouvent augmentees de 245 tt demy scavoir la 2e de 114 tt demy la 3e 35 tt⁴.

³ Archives de l'Etat à Mons, Fonds Notariat. Notaire Pierre François de Lobbes, n°16, acte n°79

7 novembre 1751, Réception des cloches⁵

Cejourd'hui 7e 9bre⁶ 1751 avec la permission du R(everan)d Cure de ce lieu p(ar) d(eva)nt moy le nottaire sousigné admis immatriculé p(rese)nts les t(emoi)ns icy en bas nommé personnellement comparurent les bourgeois habitant du village de Lobbes duement convoqué par le S(ieu)r Maximilien Bonard échevin dudit lieu en l'absence du S(er)g(e)nt lesquels nous ont déclaré de recevoir a leur gré les deux cloches nouvellement fondues par Felix Ganard qui sont présentement dans le cimetiere a condition que ce dernier devrat donner bonne et suffisante caution pour cinq années en cas que les anneaux des dites cloches viendront a manquer, a l'agreation des S(ieu)rs Jacques Stilmant et Gilles Lenard Bourg(ue)m(est)res regents dud(it) Lobbes, lesquels sont authorisé par les p(rése)ntes de recevoir ladite caution dudit Ganard a leur apaisement et de convenir donner un an pour le payement de l'excedent du metail qu'ils ont remis sur ladite cloche après le marché expire.

Promettants d'avoir pour ferme stable et agreable tout ce que lesdit S(ieu)rs Bourg(ue)m(est)res constitue feront en ce regard avec promesse de n'y aller a l'encontre directement ni indirectement constituant tous porteur de cette ou de sa copie authentiq(ue) pour le faire realizer p(ar) d(eva)nt tous juges compettant. Ainsi fait et passé en le cimetierre de Lobbes y p(rese)nts co(mm)e t(emoi)ns requis et appellé de aussi ladittes com(mu)naute ratifie encore par les ... le reces passé aux plaids de Paques dernieres voulante que chaque bourgeois dudit lieu aussy bien le pauvre que le riche aurat les trois grosses cloches a ses trepas et funerailles.

Ainsy fait et passé aud(it) cimetierre de Lobbes y p(rese)nts co(mm)e t(emoi)ns requis et appelles le S(ieu)r Mary Dartevelle et Jean François Cognia.

Dartevelle Jean Coigneaux Et moy P.F. Andre Le Nottaire admis immatricule au premis requis.

⁶ Novembre

⁵ Archives de l'Etat à Mons, Fonds Notariat. Notaire Pierre François de Lobbes, n°16, acte n°78.

Ledijour recomparurent ledits bourgeois de Lobbes lesquels ont ordonné aux S(ieu)rs Lenard et Stilmant bourg(ue)m(es)tres de faire assamblée selon le mandemant de l'an 1734 pour le reglement des dites cloches et autres affaire de la dite communauté

Ainsi fait et passé audit cimetierre de Lobbes led(it) sept 9bre 1751

P.F. Andre notaire

Commentaires

La lecture attentive des quatre actes notariés publiés nous permet de déduire ce qui suit :

En 1751, l'église Saint-Ursmer de Lobbes possédait dans sa tour romane au moins trois grosses cloches. A Pâques 1751, la communauté de Lobbes réunit un plaid de ses bourgeois.

Qu'est-ce qu'un plaid ? Un plaid est une assemblée publique des bourgeois du lieu qui ont entre autres le droit de surveiller les finances de la communauté. Il est inutile de rappeler que le terme bourgeois, sous l'Ancien Régime, avait une toute autre signification. En effet, au Moyen-Age, en payant le droit de bourgeoisie, les manants acquéraient certaines garanties qui les mettaient à l'abri de l'arbitraire du seigneur.

Il est très difficile de faire l'historique du droit de bourgeoisie à Lobbes, les documents faisant grandement défaut. D'après le cartulaire de Lobbes n°35, conservé aux Archives de Mons, nous savons qu'en 1666, les bourgeois y ont payé dix deniers chacun, pour ledit droit. Un document de 1705 nous renseigne qu'il n'y avait à Lobbes que 159 bourgeois et 26 femmes veuves bourgeoises. Les veuves bourgeoises chef de famille sont exclues des assemblées publiques de la communauté en l'an 1706.

« Le Seigneur Abbé de Lobbes pourra proposer des personnes de bonne fame et réputation, à la communauté, pour être admises au droit de bourgeoisie : lesquelles, la dite communauté, devra agréer aux nombres des bourgeois parmi payant le droit réglé... 30 florins brabant »⁷

⁷ A.E.Mons cartulaire de Lobbes n°35 folio 42 quarto et quinto

Donc, au plaid de Pâques 1751, l'assemblée des bourgeois constate la déficience de deux cloches et décide de les faire réparer aux frais de la communauté. Pour exécuter cette réparation on aurait dû « faire passer au Rabais », c'est-à-dire faire une adjudication au plus offrant. Pour éviter les inconvénients de l'adjudication, l'assemblée des bourgeois de Lobbes « émet un recès ».

L'assemblée nomme Jacques Stilmant⁸ et Gilles Linard⁹, bourgmestresrégents pour contacter personnellement Joseph Houzes de Thuin et Félix Ganard de Silenrieux afin de leur demander un devis.

C'est Félix Ganard de Silenrieux qui est choisi pour effectuer le travail, il recevra 160 écus d'argent courant. Mais cette somme ne lui sera payée qu'en trois termes :

- 1. La première somme lui sera versée lorsque les nouvelles cloches seront en place dans le clocher en état de fonctionner.
- 2. Le deuxième tiers aux Pâques de l'année suivante (1752).
- 3. Le solde enfin, le 1^{er} octobre 1752.

Pour recevoir le premier versement de son contrat, il devra d'abord effectuer les travaux commandés de la façon suivante :

- 1. Dépendre à ses frais du clocher de Saint-Ursmer les deux cloches cassées et les faire jeter dans le cimetière qui entoure l'église.
- 2. Fournir tout le matériel nécessaire à l'exécution de sa commande.
- 3. La communauté lui offre gratuitement de prendre une boulie¹⁰ et les autres perches nécessaires pour accomplir son travail dans les bois appartenant à la communauté de Lobbes.
- 4. Sont également à charge de Ganard, la fourniture du matériel pour la refonte et la remise en place des deux cloches, ainsi que la main d'œuvre employé à ce travail.

⁸ La famille Stilmant est une des vieilles familles de Lobbes. Nous la retrouvons déjà dans les registres paroissiaux du début du 17^{ème} siècle.

⁹ Une mauvaise lecture nous a fait écrire Lenard. Dans les tables de registres paroissiaux de Lobbes, la famille Linard n'apparaît qu'à partir du début du 18^{ème} siècle. Ce pourrait être une « créature » de l'Abbé de Lobbes.

¹⁰ Boulie : actuellement dans la région on achète encore le bois par « boule »

- 5. La refonte terminée, il devra faire constater devant expert l'accord harmonique des deux cloches refondues avec la troisième restée au clocher.
- 6. Les cloches refondues devront peser le même poids qu'avant leur refonte. A cette fin, Ganard devra livrer 400 livres de bronze à ses frais.
- 7. Si le poids des deux cloches diminue, Ganard paiera deux escalins¹¹ d'Espagne la livre de bronze manquante. Au contraire, si le poids augmente, la communauté de Lobbes lui payera le même prix pour chaque livre excédente.
- 8. Les deux cloches seront garanties un an à dater de la livraison. En cas de défaillance Ganard devra refondre le tout à ses frais.

Ouant aux garanties financières :

En cas de non-respect du contrat, Jacques Stilmant et Gilles Linard ont l'autorisation d'engager les biens communaux.

Ouant à Ganard, il devra engager sa personne et tous ses biens. En cas de faillite de Ganard, la communauté de Lobbes se déclare créditeur privilégié comme l'était sous l'Ancien Régime « le denier du prince et la gabelle » c'est à dire les impôts directs et indirects.

Le 5 novembre 1751 le travail de refonte était terminé. Les deux bourgmestres-régents Gilles Linard et Jacques Stilmant convoquent le sieur Pierre Douillet, maître fondeur des forges de Grignard pour vérifier le poids des deux cloches. La deuxième pèse 3872 livres et demie¹². La troisième pèse 2278 livres¹³. Cette pesée a été réalisée au cimetière de Saint-Ursmer le 5 novembre 1751 par le maître fondeur venu avec la matériel de pesée de ses forges.

Le 7 novembre 1751, sur la convocation de Maximilien Bonard, échevin de Lobbes, les bourgeois du lieu se réunissent au cimetière Saint-Ursmer et réceptionnent les deux nouvelles cloches fondues par Ganard. Ils introduisent avec la permission du Révérend curé, une nouvelle clause dans le contrat : à savoir une garantie de cinq ans au cas où les anneaux des cloches viendraient à céder.

¹¹ Escalin d'Espagne, quelle en est la valeur ?
12 3872 livres et demi = plus ou moins 1920 kg.

Jacques Stilmant et Gilles Linard sont autorisés par l'assemblée à recevoir la garantie de Ganard et à ne payer l'excédent qu'un an après l'expiration du marché.

L'assemblée profite de cette réunion pour exiger que « chaque bourgeois du dit lieu aussi bien le pauvre que le riche, aura les trois grosses cloches à ses trépas et funérailles ».

Le 27 décembre 1751, la communauté de Lobbes peut à nouveau vivre au rythme du joyeux tintement de ses trois cloches. En effet à cette date, Nicaise Hecq et Noël Hecq (cousins) proposent et obtiennent de s'occuper des sonneries des cloches de Saint-Ursmer¹⁴.

A.M. MEUNIER

* Cet article a été repris d'une édition très ancienne des publications de la revue édité par le CRAL au début de son existence.

¹⁴ Voyez aux Archives de Mons, au fonds du notaire André, l'acte N°72 passé le 27 décembre 1751, lequel règle la question des sonneries des cloches. Nous ne l'avons pas reproduit.

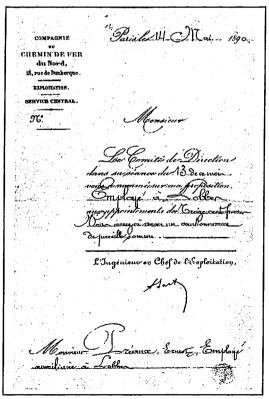
Les souvenirs de Jean Préaux, un ancien de Lobbes

Monsieur Jean Préaux nous a fait le grand plaisir de venir nous conter quelques souvenirs de sa jeunesse à Lobbes alors qu'il demeurait à la rue Albert I.

En 1940, Jean qui avait 10 ans, fréquentait l'école communale du Centre sous l'autorité de Monsieur Farcy. Il était aussi enfant de chœur et son curé, l'abbé Dehavay, l'orientait vers le Patro des garçons où les frères Oscar et André Baix animaient les jeunes dans un local au-dessus du garage de Victor Halbrecq. Peu à peu, il reçut des cours de jardinage à l'école mais Jean était toujours mieux renseigné que ses condisciples car c'était son grand-père qui supervisait le jardin de l'école des filles tenue par Madame Devaux.

Chez les Préaux, la chose importante était le Chemin de fer. En mai 1940, la gare de Lobbes acquit plus d'importance et trois chefs de gare relayaient pour que le service ne soit jamais interrompu. Il v avait le chef de gare Lucien Préaux, le papa de Jean. Mais il y avait aussi Marcel Guerriat et, en plus, le chef de gare Verviers, affecté à Lobbes en renfort depuis l'évacuation de l'Est du pays.

Déjà, le grand-père de Jean, Ernest Préaux avait été nommé « employé à Lobbes » par la compagnie du Nord en 1890. Jean nous a montré une belle photo de son aïeul coiffé de la



Haut Pays de Sambre nº 77 - Avril 2010 - Page 22

casquette française et arborant ses médailles. Parmi ces décorations, Ernest était très fier de celle qui l'avait fait Chevalier de Saint Stanislas. Comment un employé de Chemin de fer peut-il prétendre à telle distinction ?...Voici l'histoire.

En 1900, Paris attirait la grande foule européenne par son exposition universelle. Le tsar Nicolas II s'y rendit et fit le voyage retour en chemin de fer en passant par la Belgique. A Erquelinnes, changement de machine et petite marche sur les quais pour se dégourdir les jambes. C'est alors qu'un terroriste se précipita sur le tsar avec les plus mauvaises intentions du monde. Ernest Préaux qui était de service pour cette occasion, s'interposa de telle façon qu'il fit échouer l'attentat. Le tsar fut sauvé et se devait de récompenser son sauveur. Cela valait bien la médaille de Chevalier de Saint Stanislas.

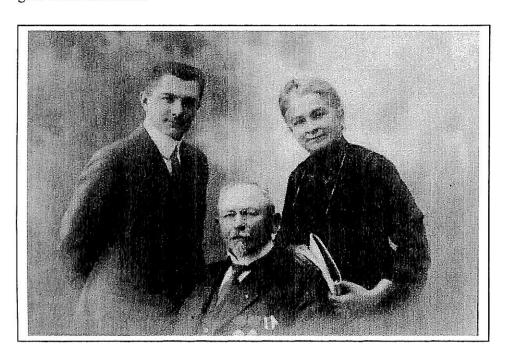


Monsieur Ernest Préaux

Mais c'est le 12 mai 1940 que Jean vécut la plus terrible aventure de sa vie. Envoyé par sa maman porter le repas du père à la gare de Lobbes, Jean était accompagné de son ami de la rue des Gaux : Ralph Bastin. Soudain, un avion allemand vint tracer un grand cercle dans le ciel de Lobbes et une volée de

Stukas plongea pour bombarder la gare et surtout le train qui venait de s'y arrêter. Jean se rappelle très bien que certains wagons portaient de grandes croix rouges. En fait, ce train était bourré de réfugiés pressés d'atteindre la France. Ce fut vite l'enfer, le massacre. Un employé de la gare fit se coucher sur le quai les deux jeunes garçons. Soudain, ils virent passer la tête du chef de gare de Verviers. Image atroce demeurée dans sa mémoire ainsi que le souvenir de l'odeur âcre des corps brûlés dans les incendies.

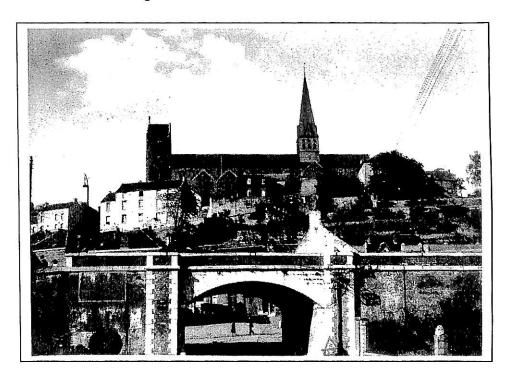
Ce bombardement mit au chômage tout le personnel de la gare et la famille Préaux évacua...pour se retrouver quelques jours plus tard dans la forêt de Mormal, un autre chaudron infernal! De retour à Lobbes et après le rétablissement de la circulation des trains, Lucien Préaux fit servir son domicile de la rue Albert I pour la délivrance des billets aux voyageurs car la gare était inutilisable.



Les parents de Jean Préaux

Jean Préaux fut témoin de diverses activités dans la collégiale Saint-Ursmer. Cela se passait pendant les années de guerre et sous l'occupation allemande. Un jour particulièrement néfaste, les cloches de la collégiale furent descendues de la tour et transportées à la gare où un wagon plat les attendait : c'était une humiliation pour toute la population.

Il y a encore peu de temps, notre interlocuteur a rencontré le Général Pierre Lannoy de Rhodes-Sainte-Genèse. Celui-ci était originaire de notre localité : son père, également employé des Chemins de fer, habitait à la ruelle des Crochets. Ils en profitèrent pour comparer leurs souvenirs à propos des fouilles dans la collégiale de Lobbes.



Ces fouilles, dirigées par Simon Brigode aboutirent à rassembler les arguments pour dater l'édifice de l'époque carolingienne et la dédicace probablement célébrée en 823. Dans la nef latérale sud, interdite au public, les enfants de chœur futés observaient les découvertes : des tas d'ossements, une crosse d'abbé et une chaussure « de notaire »! A une autre occasion, le

curé de la paroisse occupa ses enfants de chœur à décaper deux statues à taille humaine. Il s'agissait de Saint Antoine et de Saint François, deux statues rachetées au couvent des Capucins de Thuin. Depuis plusieurs décades, elles montaient la garde à l'entrée principale de la Collégiale. Chacun, armé d'un petit couteau, s'employait à gratter la peinture et la couche de plâtre qui recouvrait le bois jusqu'à ce que l'œuvre apparût « en bois naturel ». Il fallait bien du courage car le travail dans cet édifice glaçait les doigts, surtout en automne et en hiver.

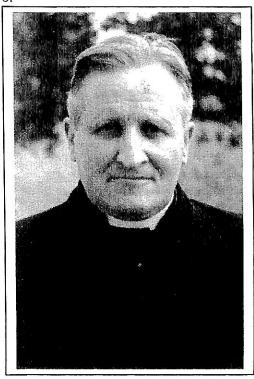
Cette réunion se termina un peu plus tard mais ce furent des moments de vrai bonheur. Toute notre reconnaissance à Jean Préaux pour son témoignage : il nous a réchauffé le cœur !

Jean Meurant

Extraits du cahier des

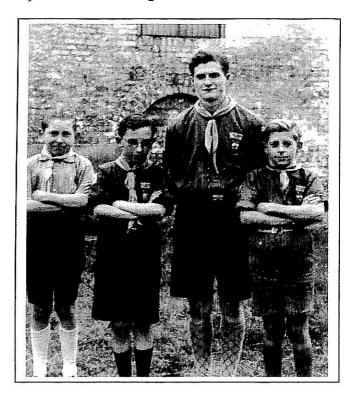
« Evénements mémorables de la Paroisse »

- Monsieur l'abbé Auguste Dehavay est installé curé de Lobbes-centre à partir du 5 décembre 1937.
- Le 31 octobre 1943, installation de Monsieur l'abbé Léon Fayt.
- Le 20 mai 1944, bombardement de Lobbes par les avions alliés qui voulaient détruire le nœud ferroviaire et la Station afin de gêner les opérations des armées allemandes. La cure est presque entièrement démolie et l'église endommagée.
- Le 5 août 1945, après son ordination, le 29 juillet, prémices à Lobbes de Monsieur l'abbé Roty (74, Entreville)
- Le 1 août 1946, nomination de l'abbé Gustave Isebart à la cure de Lobbes. Né à Néchin le 13-06-1899, il fut vicaire à Gilly-Haies et à Farciennes-centre puis curé à Boussu-lez-Walcourt. Il est installé à Lobbes le 01-09-46.



Haut Pays de Sambre nº 77 - Avril 2010 - Page 27

- En janvier 1947 : restauration de la salle de patronage et construction du mur de Clôture par Monsieur Georges Baix.



- En avril 1947 : restauration de la statue de la sainte Vierge qui est une statue de procession et installation d'une soufflerie électrique aux orgues.
- Pendant la guerre, les Allemands avaient enlevé trois cloches: Charles, Françoise et la petite...Elles furent cachées et enterrées à Montigny, information par un lobbain, Monsieur Stilmant, chef de Station. Retrouvées et ramenées à Lobbes en septembre 1944, elles furent réinstallées et sonnèrent pour la première fois, le mercredi 16 avril 1947. Grand émoi dans la paroisse qui n'était pas avertie de l'événement. Une cloche manque encore à l'appel; il s'agit de « Charles », fondue à Hambourg.

